



AVIS PUBLIC  
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure, à sa séance du 15 juillet 2024, qui se tiendra à compter de 19h30, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, soit :

**Localisation de l'immeuble**

Lot 4 060 691 : 229, Route 108 et terrain vacant, 106<sup>e</sup> Rue

**Nature de la demande**

Autoriser un morcellement en 2 lots, dont l'un des lots aurait une profondeur de 19,71 mètres (ligne arrière segmentée), alors que la norme minimale de lotissement est de 25 mètres.

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le conseil municipal serait réputée conforme aux règlements de la Ville.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 15 juillet 2024.

Donné à Beauceville, province de Québec, ce 21 juin 2024.

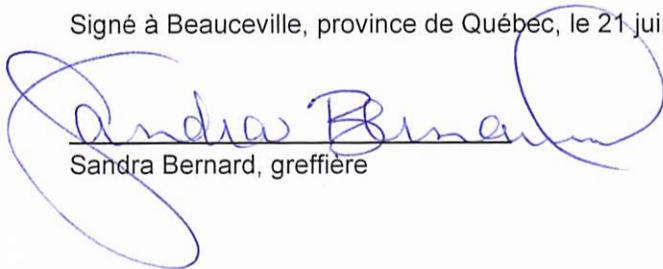
  
Sandra Bernard, greffière

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 21 juin 2024.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 21 juin 2024.

  
Sandra Bernard, greffière